

PARC ÉOLIEN de BEL-AIR

Lettre d'informations semestrielle – mars 2024

W.E.B



Édito

« Chère Madame, cher Monsieur,

Dans la dernière lettre d'information, nous vous faisons part de l'obtention d'un arrêté préfectoral autorisant ce projet éolien. Aujourd'hui, nous sommes fiers de pouvoir annoncer que le projet est officiellement purgé de tout recours et ce depuis le 23 janvier.

Parallèlement, nous avons reçu de la part d'Enedis une proposition technique et financière nous permettant de sécuriser le futur raccordement du parc au réseau électrique. En effet, avec ses 32,4 MW à raccorder, le parc va nécessiter la création d'un poste source supplémentaire qui conditionne la date de mise en service des éoliennes à 2030, compte-tenu des délais actuels proposés par Enedis.

L'autorisation que nous avons obtenue est valable pour des éoliennes de 3,6 MW avec une hauteur en bout de pale de 165 mètres. Néanmoins, nous préparons un « porter à connaissance » à la préfecture qui permettra d'installer des éoliennes d'une puissance de 4,5 MW. L'avantage sera, in fine, d'augmenter la quantité d'électricité produite sans pour autant toucher à la taille du rotor et à la hauteur des machines. Ainsi, cette modification ne changera ni l'impact visuel, ni l'impact acoustique du parc. Le second avantage est l'augmentation des retombées économiques locales pour les collectivités mais également des loyers perçus par les propriétaires et les exploitants. En effet, ces revenus sont proportionnels à la puissance des éoliennes.

Actuellement, une étude géotechnique est menée sur la zone du projet dans le but de déterminer, en fonction du type de sol, la fondation la plus optimisée qu'il faudra installer pour chaque éolienne.

Comme à l'accoutumée, nous restons disponibles et à l'écoute pour échanger au sujet des énergies renouvelables et du projet, pour lequel nous souhaitons renouveler nos remerciements pour la patience et la confiance que vous lui accordez. »

Les chiffres clés du projet



4 communes

Lignorelles, Bleigny-le-Carreau,
Beine et Venoy



3,6 MW -> 4,5 MW
de puissance unitaire



9 éoliennes

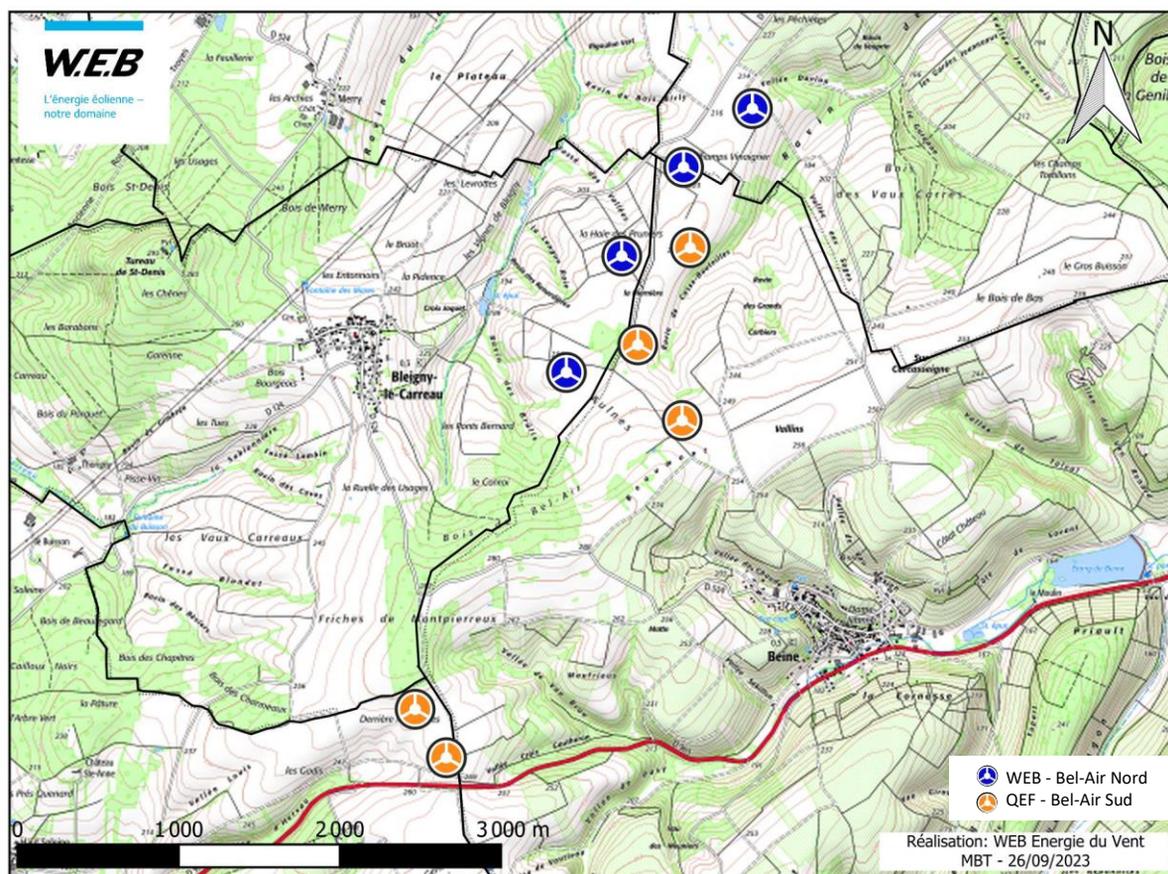
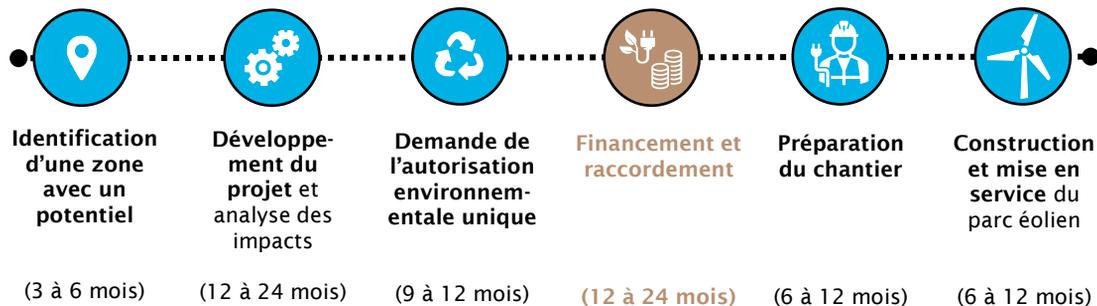
165 m de hauteur
max. en bout de pale



32 000 foyers
de consommation électrique
annuelle hors chauffage

Les étapes clés d'un projet éolien

Nous sommes ici !



Vous avez une question?



Marien NOËL
Responsable Régional Est
france@web.energy



Marie BRUCKERT
Cheffe de projet
france@web.energy



Simon CHENE
Chargé de prospection foncier
france@web.energy

Pour en savoir plus sur l'énergie éolienne : www.info-eolien.fr